



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

PAC

Question écrite n° 57744

Texte de la question

Mme Isabelle Le Callennec attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement, sur l'impact financier du recrutement d'agents supplémentaires pour le calcul des superficies agricoles éligibles aux aides. Au cœur du litige entre la France et l'Union européenne concernant les subventions versées aux agriculteurs entre 2008 et 2012 figurerait le manque de précision du système d'identification et de contrôle des superficies agricoles éligibles aux aides. Pour remédier à ce manque, il a été procédé à un recrutement de 300 agents supplémentaires. Elle lui demande de bien vouloir préciser le coût de ce recrutement d'agents supplémentaires.

Texte de la réponse

La Commission européenne, dans le cadre de ses audits d'apurement de conformité, a pointé un certain nombre de faiblesses dans le système de gestion et de contrôle des aides aux surfaces de certains États membres dont la France. C'est dans ce cadre qu'elle a prononcé une proposition de correction financière à l'encontre de la France (correction forfaitaire relative aux paiements des aides du premier pilier de la politique agricole commune de la période audité 2008-2010). Dans ce contexte, les autorités françaises ont élaboré et mis en oeuvre un plan d'actions exigé par la Commission européenne. Dans ce cadre, les services instructeurs des directions départementales des territoires et de la mer doivent notamment conduire un travail de fiabilisation du registre parcellaire graphique ainsi que de nombreuses procédures contradictoires avec les agriculteurs. Ce plan sera conduit sur les années 2015 et 2016. Afin de permettre la réalisation de ce travail, 340 équivalent temps plein travaillé supplémentaires en moyen d'ajustement pour chaque année du plan sont mobilisés en 2015 et 2016 pour un coût annuel d'environ 8,8 millions d'euros. L'objectif est de permettre la réduction de la correction financière qui sera finalement prononcée, d'éviter la suspension des remboursements communautaires et de se mettre en conformité pour les années à venir.

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Le Callennec](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57744

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 juin 2014](#), page 5088

Réponse publiée au JO le : [5 août 2014](#), page 6677